

Introduction de Marie-Andrée BLANC
A l'intervention de Madame Anne CARON DEGLISE
Journée des présidents – directeurs
Samedi 24 novembre 2018 à PARIS

Je suis heureuse d'accueillir, Anne CARON DEGLISE, avocate Générale près la Cour de Cassation, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Chère Anne, Vous connaissez bien l'UNAF. Nous saluons votre investissement, depuis de nombreuses années, pour améliorer la protection des personnes les plus vulnérables.

Le Rapport de la mission que vous ont confié les ministres de la Justice, des Solidarités et de la Santé, et du Handicap, démontre toute l'implication des professionnels et les évolutions accomplies depuis la réforme de 2007.

Des améliorations sont encore à mettre en œuvre pour rendre davantage effectif les droits et les libertés fondamentales des personnes, mais le chemin parcouru est déjà une avancée.

Nous avons apporté notre concours à votre rapport, qui a été établi dans des délais très contraints : 5 mois ! Avec les autres acteurs du secteur, nous avons répondu présents pour élaborer des propositions d'évolutions concrètes.

Je remercie l'ensemble des UDAF qui se sont mobilisées rapidement, et avec efficacité, pour apporter leur pierre à cet édifice. Votre implication était d'autant plus essentielle, dans un contexte de changements très dense autour de la protection juridique des majeurs.

Votre rapport balaye à 360 degrés les propositions d'amélioration, et, encore mieux, il comporte une feuille de route précise. **Il ne manque plus qu'une volonté politique affirmée pour dérouler la mise en œuvre de vos propositions.**

Nous partageons votre diagnostic :

- Une profession de mandataire manquant de reconnaissance
- Un pilotage de l'action publique inexistant.
- Des insuffisances dans la prise en compte de la volonté de la personne vulnérable.

Notre réseau y retrouve ses principales revendications :

- Rendre effectifs les droits des personnes
- Soutenir et renforcer la place des familles
- Tenir compte des réalités des professionnels

Lors de la présentation officielle du rapport, en présence des ministres, vous avez alerté sur le **manque de moyens pouvant amener les mandataires se décourager**. Nous vous remercions d'avoir relayé ce que nous ne cessons de dire aux pouvoirs publics, à savoir la dégradation des conditions d'exercice de la PJM. Bien évidemment, nous soutenons vos propositions d'une meilleure reconnaissance globale des professionnels du secteur.

Votre rapport souligne le **besoin et le droit des familles à être informées et soutenues dans l'exercice de la protection de leur proche**. Il appelle à un financement pérenne du dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux. Là aussi, nous y retrouvons pleinement notre revendication.

Le projet de réforme de la justice, en cours de discussion au Parlement, envisageait de supprimer les juges d'instance. Votre rapport a semble-t-il convaincu la Garde des Sceaux de faire machine arrière. Le maintien des missions et des compétences du juge des tutelles actuelles, y compris territoriales au sein de « *chambres de proximité* », est indispensable !

Ce projet de loi comprend d'autres dispositions. Nous craignons que des propositions soient intégrées de ci de là, sans réelle cohérence des textes, et débouchent sur des contradictions comme c'est le cas aujourd'hui en matière de santé. Il serait plus judicieux, qu'un véritable chantier dédié à l'évolution de la protection juridique des majeurs soit envisagé.

Cela est d'autant plus vrai que la proposition phare de votre rapport, est la suppression de la tutelle et **la création de la mesure unique**. Cette mesure nécessitera une protection plus individualisée, plus adaptée au parcours de vie et aux situations des personnes, pour rendre effective leur autonomie. Mais cette démarche ambitieuse aura également un coût qu'il faut intégrer à la réflexion.

L'une de vos « grandes orientations » formule la nécessité de la **désignation d'un délégué interministériel**. Il faut « *un choix clair de financement et une réelle politique publique de la PJM impulsée et portée par un Délégué interministériel* », dites-vous. Les ministres ont indiqué : « Nous avons pleinement conscience qu'il faut être au rendez-vous pour être à la hauteur ».

Nous serons à vos côtés pour obtenir enfin des engagements concrets.